

l'aïe, l'autre pour les pauvres qui paient plus que le double des autres.

Il n'est ni juste ni honnête d'établir une base globale seulement pour les revenus des travailleurs ordinaires, alors qu'on ne s'occupe pas des avantages dont bénéficient les grandes sociétés.

Monsieur le président, les particuliers, au Canada, ont payé, au cours des dernières années, près de 6 milliards de dollars en impôt, tandis que les grandes corporations n'ont payé que deux milliards et demi. Voilà où nous en sommes.

Le rapport Carter qui contenait des propositions valables et plus justifiables a été laissé complètement de côté quant à la taxation et, de cette façon, le déficit pour les 11 dernières années s'est élevé à 4 milliards 485 millions de dollars. La dette nette était de près de 17 milliards de dollars, le 31 mars 1970, et de 18 milliards de dollars l'année suivante, ce qui représente une dette brute de tout près de 43 milliards de dollars. La dette a donc augmenté d'un milliard de dollars, l'an dernier.

Monsieur le président, la dette globale du Canada se chiffre à 43 milliards de dollars, et elle porte intérêt. Elle nous a coûté, en 1970-1971, plus de 2 milliards de dollars, soit plus de 6 millions par jour; les obligations...

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre! Comme il est six heures, il est de mon devoir d'interrompre le débat, en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mercredi 16 juin 1971. Je quitte donc le fauteuil pour le reprendre à huit heures ce soir. La Chambre abordera alors un autre ordre inscrit au nom du gouvernement.

[Traduction]

C'est peut-être la dernière séance à laquelle je prends part cette session-ci. Nous touchons à la fin et cette journée chaude et ensoleillée me rappelle ces quelques vers:

The sun moves always west,
The road one treads to labour,
Will lead one home to rest,
And that will be the best.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Votre Honneur nous ayant informé que nous passerons à 8 heures à d'autres travaux, j'aimerais que le gouvernement puisse nous dire de quoi il s'agira.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'informer les députés que nous continuerons, à 8 heures, l'étude du bill C-176. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé seront présents pour en diriger la discussion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi?
(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LE BILL RELATIF À LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

LA CRÉATION D'UN CONSEIL ET D'OFFICES NATIONAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 avril, du bill C-176, tendant à créer un Conseil na-

tional de commercialisation des produits de ferme et à autoriser la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n^{os} 1, 5 et 22 de M. Horner.

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai longtemps réfléchi à cet amendement, de même qu'aux autres. J'ai d'abord parlé sur le bill visant la commercialisation des produits de la ferme en avril 1970. C'était alors le bill C-197. Les agriculteurs canadiens, surtout ceux qui avaient mis en œuvre des programmes méthodiques de commercialisation par l'intermédiaire de lois provinciales, se réjouissaient de ce que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) exécute sa promesse de présenter une mesure législative qui permette aux producteurs de créer des offices de commercialisation nationaux.

Le principe n'était pas nouveau, mais il n'était pas facile de rédiger un bill susceptible de répondre aux besoins des divers secteurs de l'agriculture. Néanmoins, le ministre de l'Agriculture a dès le début déclaré à la Chambre des communes qu'il était prêt à accepter des amendements après avoir consulté les groupes de producteurs et le comité permanent de l'agriculture.

En raison de la situation critique attribuable à une grave surproduction dans certaines régions du pays, le bill a été présenté pour la première et la deuxième lectures afin d'être renvoyé au comité où les producteurs, les représentants de l'agricommerce et autres groupes intéressés ont pu participer à l'examen du bill et proposer des amendements acceptables pour les producteurs de toutes les parties du pays. Toutefois, l'opposition officielle a empêché le bill d'aller au comité de mars à juillet 1970.

Des voix: Règlement.

M. Pringle: Ils ont étouffé le bill chaque fois qu'il a été inscrit au *Feuilleton*. Les cultivateurs attendaient de comparaître devant le comité. N'allez pas croire que je mets en doute la bonne volonté des députés à ma gauche.

Une voix: Moi, si.

M. Pringle: Ils étaient mal informés, mal conseillés et ignoraient tout des projets et des programmes de commercialisation. Ils ont toutefois prétendu être beaucoup mieux informés que les agriculteurs. Le 19 mai 1970, comme en fait foi la page 7100 du *hansard*, c'est presque à genoux que j'ai supplié les membres de l'opposition de permettre le renvoi du bill au comité permanent de l'agriculture. Ils ont néanmoins continué leur obstruction jusqu'au dernier jour de la session l'an dernier et le bill C-197 est resté en plan.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il conviendrait que j'intervienne dès maintenant au lieu d'attendre que deux ou trois députés s'écartent du sujet, comme celui qui a la parole. N'en sommes-nous pas à l'étape du rapport et ne sommes-nous pas tenus de débattre les amendements proposés?

Des voix: Bravo, bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Fraser Valley (M. Pringle) ne parle pas du tout de